

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2018

Le 16 février 2018 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André CORNU, maire. Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames BAY-GUEDES (pouvoir donné à Mme ARSAC-HEDON) ET CUBIZOLLE ET Messieurs NOUVET (pouvoir donné à Mr FORESTIER), ET STUCKI (pouvoir donné à Mr RIBES).

Madame Fabienne ARSAC-HEDON a été élue secrétaire.

➤ **Travaux d'extension de l'école de Fay la Triouleyre**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 2 novembre 2017 concernant le marché d'extension de l'école publique de Fay la Triouleyre-clos ouvert, les lots n° 3,5, 6 et 7 ont été attribués, par décision du maire agissant par délégation du conseil municipal, ainsi :

Lot 3 : Maçonnerie à l'entreprise BERARD, lot n° 5 : Etanchéité à l'entreprise Mr Etanchéité, lot n° 6 : Bardage métallique à l'entreprise BF 43 et lot n°7 : Menuiseries Extérieures à l'entreprise Meunier.

* * * * *

➤ **Incorporation dans le domaine communal d'une parcelle « sans maitre »**

Un arrêté préfectoral ayant été affiché en mars 2017 mentionnant une liste des biens sans maitre, et les propriétaires n'ayant pas été identifiés, la commune a décidé, à la demande du Département, d'incorporer certaines de ces parcelles dans le domaine communal.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'incorporation par la commune du bien immobilier suivant : BD 173 et donne tous pouvoirs au maire pour effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à ce dossier.

* * * * *

➤ **RD 15 : Cession de parcelles au Département de la Haute-Loire**

La déviation de la RD 150 entre la RN 88 (échangeur de Fay la Triouleyre) et la RD 15 (Noustoulet) ayant été déclarée d'utilité publique en 2008, plusieurs parcelles appartenant à la commune sont concernées par cet aménagement.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les ventes des parcelles (Bd 173 et 2 parcelles section AS) et autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

* * * * *

➤ **CLECT : Impact financier des transferts de compétences**

Le 14 décembre 2017 la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay s'est réunie afin de déterminer les impacts financiers consécutifs au transfert des compétences « petite enfance » et « l'aménagement des zones d'activités économiques » sur l'ensemble du territoire communautaire. Monsieur le maire rappelle le contenu du rapport d'évaluation des transferts de charges.

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport d'évaluation consécutif à ces transferts.

* * * * *

➤ **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Le DOB 2018 a fait l'objet d'une présentation aux élus. Ce document de synthèse des orientations voulues pour l'exercice à venir et les exercices suivants a été approuvé par l'ensemble des élus. Les orientations seront retranscrites au niveau des services de la collectivité et dans le budget 2018.

* * * * *